

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 juin 2019**

Objet : Election du poste de 1^{er} Vice-Président - Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf juin 2019, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :33 (dont 9 procurations) -123 voix

Votants : 33 Pour soit 123 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mme Hélène ROME – procuration donnée à Mr F.Dubois – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mr F. Comby – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix
Mr Francis DUBOIS - 1 voix
Mr Patrick DUROUX – procuration donnée à Mr S.Delautrette – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mme H.Faivre – 6 voix
Mme Michèle GUILLLOU – suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix
Mr Laurent GUINARD - 1 voix
Mr Christian HANUS – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – procuration donnée à Mr F.Vincent - 15 voix
Mr Vincent JALBY -- 2 voix
Mr Alain LAGARDE - 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAUCHE – procuration donnée à Mr JL Michel – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL- procuration donné à Mr JP.Bernardie – 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY procuration donnée à Mr P.Vergnolle – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr JM Bost – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président CC Pays Lubersac Pampadour
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président Département Creuse
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY(et son suppléant) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Amaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix
Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL (et sa suppléante) – 2 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Christophe PATIER (et son suppléant) - 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) 1 voix – 6^{ème} VP
Mme Stéphanie VALLEE (et son suppléant) – 6 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Tulle Agglo
Président Agglo Grand Guéret
Président CC Creuse Sud-Ouest
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président de la CC Briance Combade
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze

En référence aux statuts en vigueur, le Bureau est composé du Président et de 18 autres membres (dont 7 vice-présidents) répartis comme suit :

REGION

- 3 membres désignés parmi les représentants de la Région Nouvelle Aquitaine (5 voix par délégué)

DEPARTEMENTS

- 1 membre désigné parmi les représentants du Département de la Corrèze (5 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants du Département de la Creuse (5 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants du Département de la Haute-Vienne (5 voix)

EPCI et groupements de collectivités en CORREZE

- 1 membre désigné parmi les représentants de l'Agglomération Tulle Agglo (1 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (1 voix)
- 1 membre désigné parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Corrèze dont la population municipale de l'année N-1 est inférieure ou égale à 19 999 habitants (1 voix) soit parmi les EPCI suivants :
 - CC Midi Corrèzien
 - CC Pays de Lubersac Pompadour
 - CC Pays d'Uzerche
 - CC de Ventadour Egletons, Monédières
 - CC Xaintrie Val Dordogne
- 1 membre désigné parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Corrèze (à l'exclusion des représentants de la communauté d'agglomération Tulle Agglo) dont la population municipale de l'année N-1 est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants (1 voix) soit parmi l'EPCI suivant :
 - Syndicat de la Diège

EPCI en CREUSE

- 1 membre de l'Agglo du Grand Guéret (1 voix)
- 2 membres désignés parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Creuse dont la population municipale de l'année N-1 est inférieure ou égale à 19 999 (1 voix par délégué) habitants soit parmi les EPCI suivants :
 - CC Creuse Confluence
 - CC Creuse Grand Sud
 - CC Creuse Sud Ouest
 - CC Marche et Combraille en Aquitaine
 - CC Portes de la Creuse en Marche
- 1 membre désigné parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Creuse (à l'exclusion des représentants de la communauté d'agglomération du Grand Guéret) dont la population municipale de l'année N-1 est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants (1 voix) soit parmi l'EPCI suivant :
 - CC Monts et Vallées Ouest Creuse

EPCI et Commune en HAUTE-VIENNE

- 1 membre de la Ville de Limoges (1 voix)
- 2 membres désignés parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Haute-Vienne dont la population municipale de l'année N-1 est inférieure ou égale à 19 999 habitants (1 voix par délégué) soit parmi les EPCI suivants :
 - CC Briance Combade
 - CC Briance Sud Haute-Vienne
 - CC Gartempe Saint-Pardoux
 - CC Noblat
 - CC Ouest Limousin
 - CC Pays de Nexon Monts de Châlus
 - CC Pays de St Yrieix
 - CC Portes de Vassivière
 - CC Val de Vienne
- 1 membre désigné parmi les représentants des groupements de collectivités territoriales de la Haute-Vienne dont la population municipale de l'année N-1 est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants (1 voix) soit parmi les EPCI suivants :
 - CC Haut Limousin en Marche
 - CC ELAN

En référence à la délibération n°637 du 23 novembre 2018, les membres du bureau élus sont les suivants :

- Président, **Jean-Marie BOST**
- 1^{er} vice-président : **Gérard Vandembroucke** représentant la Région Nouvelle Aquitaine (5 voix)
- 2^{ème} vice-présidente : **Hélène Rome** représentant le Département de la Corrèze (5 voix)
- 3^{ème} vice-présidente : **Hélène Faivre** représentant le Département de la Creuse (5 voix)
- 4^{ème} vice-président : **Yves Raymondaud** représentant le Département de la Haute-Vienne (5 voix)
- 5^{ème} vice-président : **Jean-Pierre Bernardie** représentant la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (19) (1 voix)
- 6^{ème} vice-président : **Vincent Turpinat** représentant la Communauté de communes Creuse Confluence (23) (1 voix)
- 7^{ème} vice-président : **Alain Auzemery** représentant de la Communauté de communes ELAN (87) (1 voix)

Les 11 autres membres du bureau :

- **Mathieu Hazouard** (Région Nouvelle Aquitaine) (5 voix)
- **Christophe Patier** (Région Nouvelle Aquitaine) (5 voix)
- **Alain Lagarde** (Communauté d'Agglomération Tulle Agglo) (1 voix)
- **Francis Comby** (Communauté de communes de Lubersac Pompadour) (1 voix)
- **Pierre Chevalier** (Syndicat de la Diège) (1 voix)
- **Nady Bouali** (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret) (1 voix)
- **Pierre Désarménien** (Communauté de communes Marches Combraille en Aquitaine) (1 voix)
- **Didier Bardet** (Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse) (1 voix)
- **Christian Hanus** (Ville de Limoges) (1 voix)
- **Christian Redon Sarrazy** (Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne) (1 voix)
- **Alain Faucher** (Communauté de communes de Noblat) (1 voix)

Monsieur Gérard Vandembroucke étant décédé, le poste de 1^{er} vice-président devient vacant.

Monsieur Jean-Marie BOST procède donc à l'élection du poste de 1^{ère} vice-président. Les autres postes du Bureau restent inchangés.

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents décident de procéder à un vote à main levée pour l'élection.

Jean-Marie BOST soumet au vote l'unique candidature de Monsieur François VINCENT.

Monsieur François VINCENT obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour. Il est donc élu au poste de 1^{er} Vice-Président

ly

Les membres du bureau élus sont désormais les suivants :

- Président, **Jean-Marie BOST**
- 1^{er} vice-président : **François Vincent** représentant la Région Nouvelle Aquitaine (5 voix)
- 2^{ème} vice-présidente : **Hélène Rome** représentant le Département de la Corrèze (5 voix)
- 3^{ème} vice-présidente : **Hélène Faivre** représentant le Département de la Creuse (5 voix)
- 4^{ème} vice-président : **Yves Raymond** représentant le Département de la Haute-Vienne (5 voix)
- 5^{ème} vice-président : **Jean-Pierre Bernardie** représentant la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (19) (1 voix)
- 6^{ème} vice-président : **Vincent Turpinat** représentant la Communauté de communes Creuse Confluence (23) (1 voix)
- 7^{ème} vice-président : **Alain Auzemery** représentant de la Communauté de communes ELAN (87) (1 voix)

Les 11 autres membres du bureau :

- **Mathieu Hazouard** (Région Nouvelle Aquitaine) (5 voix)
- **Christophe Patier** (Région Nouvelle Aquitaine) (5 voix)
- **Alain Lagarde** (Communauté d'Agglomération Tulle Agglo) (1 voix)
- **Francis Comby** (Communauté de communes de Lubersac Pompadour) (1 voix)
- **Pierre Chevalier** (Syndicat de la Diège) (1 voix)
- **Nady Bouali** (Communauté d'Agglomération du Grand Guéret) (1 voix)
- **Pierre Désarménien** (Communauté de communes Marches Combraille en Aquitaine) (1 voix)
- **Didier Bardet** (Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse) (1 voix)
- **Christian Hanus** (Ville de Limoges) (1 voix)
- **Christian Redon Sarrazy** (Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne) (1 voix)
- **Alain Faucher** (Communauté de communes de Noblat) (1 voix)

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



SYNDICAT MIXTE
27, bd
de la Corderie
Limoges
DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**